



ADHÉSION

Madame, Monsieur,

La base de calcul de la cotisation annuelle de votre copropriété est de 2,50 € par an et par lot principal. Le nombre de lots principaux s'obtient en comptabilisant, dans le règlement de copropriété, les lots qui ont pour désignation « appartement », « commerce », « bureaux ».

Si le nombre de lots de votre copropriété est inférieur à 15, dans ce cas s'applique la cotisation minimum pour une adhésion, soit 37.50 €.

Ces frais d'adhésion seront payés par le syndic et imputés sur les fonds du syndicat en charges générales.

Pour adhérer collectivement à l'ARCI il faut joindre au bulletin d'adhésion :

- La copie de l'extrait du procès-verbal de la dernière assemblée générale concernant l'élection des membres du conseil syndical

A réception de ces documents, nous vous adresserons une facture que vous devrez transmettre au syndic pour qu'il puisse la régler, par chèque ou par virement à l'ordre de l'ARCI.

***En cas de règlement par chèque, merci de l'adresser au trésorier de l'association
M. François IMBERT 15 rue Aristide Briand 89000 Auxerre***

Dès que votre cotisation sera réglée, une facture acquittée vous sera remise.

CONDITIONS D'UTILISATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES En vous inscrivant, vous acceptez que l'Association « ARCI89 » mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but d'améliorer votre expérience et vos interactions avec ses services. En l'occurrence, vous autorisez l'Association « ARCI89 » à communiquer occasionnellement avec vous s'il le juge opportun afin de vous informer des dernières actualités de notre association, ses actions et ses appels aux dons, via les coordonnées collectées dans le formulaire. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'Association « ARCI89 » s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD 2018) sur la protection des données personnelles. Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de consentement à l'utilisation de vos données collectées par ce formulaire, veuillez consulter notre POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES sur notre site <https://www.arci89.com/>



Association des Responsables de Copropriété Icaunaise

06.17.47.30.19

<https://www.arci89.com>

contact@arcı89.com

ARCI - 17 rue des Bruyères - 89113 CHARBUY

<https://www.arci89.com>

contact@arcı89.com

Bulletin Adhésion 2026

Bulletin à adresser à

*ARCI 17, rue des Bruyères Les Courlis 89113 CHARBUY
de préférence par email contact@arcı89.com*

- Conseil Syndical de la copropriété (nom)*

.....
Adresse.....

Code postal.....Commune.....

N° du registre des Copropriétés si connu :

- Nom et prénom du Président du Conseil Syndical ou du représentant :*

.....
Adresse du Président du Conseil Syndical (si elle est différente de celle de la copropriété)

.....
Tél/Mobile

Adresse email :

- Raison sociale et adresse du syndic professionnel (ou indiquer Bénévole)*

Cotisation de l'année 2026

La copropriété ci-dessus désignée est composée de **LOTS PRINCIPAUX**

Le montant de la cotisation s'établit comme suit :

(base de calcul 2,5 € par an et par lot principal). Lot principal = appartement, commerce, bureaux.

2,50 € par lot principal X **Nombre de lots principaux**

si le nombre de lots de la copropriété est inférieur à 15, dans ce cas s'applique le montant minimum pour une adhésion, soit 37,50 € €

SOIT TOTAL =€

L'adhésion est valable jusqu'au 31 Décembre 2026